

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 7 février 2023**

Sommaire

07/02/23 - 1 - Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2023

07/02/23 - 2 - Organisation municipale – Recomposition de la Commission Travaux et Voirie

07/02/23 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation des scénarii d'aménagement – rue de la Gare – entrée de Broons

07/02/23 - 4 – Affaires immobilières – Analyse des offres d'achat des étages des 7 et 9 place Du Guesclin

07/02/23 - 5 – Affaires financières – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2023

07/02/23 - 6 – Affaires financières – Demande de subvention exceptionnelle – APE Louise Briand

07/02/23 - 7 – Affaires financières – Demande d'aide au financement d'une classe de découverte pour un élève scolarisé à l'école Eugène Besnard à Plestan

07/02/23 - 8 – Affaires périscolaires – Adoption du règlement intérieur des services périscolaires.

07/02/23 - 9 – Affaires périscolaires – Information sur les effectifs de l'école Louise Briand

07/02/23 – 10 - Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 7 février 2023

Le mardi sept février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, M. Quentin RENAULT, Mme Gwenola BERHAULT, M. Claude ERMEL, Mme Annie GUILLARD, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Elise LECHEVESTRIER, Mme Christianne MACÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Patrick RODIER, M. Xavier ROY, Mme Sophie VILSALMON.

Absent : Mme Martine BARBÉ, M. Roger HERVÉ

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

07/02/23 - 1 - Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

07/02/23 - 2 – Recomposition de la commission Travaux et Voirie

Pour le mandat, 2020-2026, le Conseil municipal a mis en place des commissions couvrant tous les domaines de l'action communale :

- Finances ;
- Affaires sociales, santé et solidarité intergénérationnelle ;
- Travaux et voirie ;
- Affaires rurales ;
- Sports, culture et loisirs ;
- Communication, patrimoine et redynamisation du centre-ville

- Vie scolaire,

Il rappelle qu'elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et que leur rôle est consultatif.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recomposer la Commission « Travaux et Voirie » : aujourd'hui, la commission Travaux et voirie ne peut plus se réunir telle que composée initialement (5 membres et un suppléant) : l'adjoint qui la présidait est actuellement absent pour des raisons de santé, deux des conseillers qui la composaient ont démissionné du Conseil.

Il rappelle également les objectifs de cette commission :

- Participation aux réunions d'études et des avant-projets ;
- Participation aux réunions de coordination ou de chantier organisées pour assurer le suivi et la surveillance des travaux de construction ou d'aménagement.

Il indique qu'elle est amenée à se réunir de manière régulière en fonction des travaux en cours. Certaines réunions pourront se faire en soirée lorsqu'il ne s'agit pas de réunion de chantier.

Il demande aux conseillers qui souhaiteraient intégrer la commission de se manifester.

Madame VILSALMON et Monsieur GOUVARY, déjà membres de cette commission, souhaitent le rester. Monsieur RODIER, initialement suppléant, Monsieur RAMARE et Madame GUILLARD présentent leurs candidatures pour intégrer la commission.

Monsieur ERMEL présente sa candidature en tant que suppléant.

Madame VILSALMON demande qui sera en charge d'organiser les réunions.

Il est proposé que Monsieur RAMARE, conseiller délégué aux travaux, préside cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission Travaux et Voirie, dont les membres sont Monsieur RAMARE, Monsieur GOUVARY, Madame GUILLARD, Monsieur RODIER, Madame VILSALMON et Monsieur ERMEL (suppléant).

07/02/23 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation des scénarii d'aménagement – rue de la Gare – entrée de Broons

Monsieur le Maire présente à nouveau les 2 scénarii proposés pour aménager l'entrée de Broons par la rue de la Gare.

Monsieur RODIER regrette que les images de synthèse en 3D proposées ne fassent pas apparaître le milieu urbain dans lequel l'aménagement sera réalisé. Ces dessins ne permettent pas de se projeter dans l'environnement.

Il indique également sa préférence pour le scénario avec l'îlot, qui, en réduisant la visibilité devrait limiter la vitesse.

Il a constaté que la vitesse des automobilistes venant de Dinan est excessive et que les gendarmes réalisent de nombreux contrôles.

Madame VILSALMON indique également sa préférence pour le scénario avec l'îlot, qui permettra selon elle de réduire la vitesse.

Elle ajoute qu'il faudrait cependant réduire la hauteur des modules qui pourraient être sur l'îlot et ne pas ajouter de végétation à entretenir. Monsieur ROY partage son avis.

Monsieur MIRIEL ajoute que si le scénario de l'îlot est retenu, il faudra qu'il soit aménagé.

Madame BOTREL et Madame MAUDEZ indiquent leur préférence pour le scénario sans îlot.

Monsieur le Maire rappelle que le Département n'a pas donné son avis pour l'instant sur ces deux propositions.

Madame GUILLARD préfère le scénario avec l'îlot, le visuel « en entonnoir » incitant à ralentir.

Madame BOTREL se demande si les enveloppes financières de deux scénarios sont déterminées.

Madame VILSALMON lui répond qu'elles devraient être assez similaires.

Monsieur le Maire rappelle que les totems proposés pour aménager l'îlot avaient séduit les élus lors de la première présentation, puisqu'ils permettaient de marquer un changement.

Monsieur KERIEN aborde l'idée de créer un rond-point juste après le pont de la RN12 en venant de Dinan. Il faudrait interroger le Département sur cette possibilité.

Monsieur RODIER rappelle que le Département avait déjà fait part de ses prescriptions : les véhicules doivent rapidement pouvoir s'évacuer.

Les conseillers ne parviennent pas à retenir un scénario plus qu'un autre.

M. le Maire ajoute que Dinan Agglomération n'interviendra qu'en novembre sur les réseaux, ce qui laisse du temps pour prendre la décision finale.

07/02/23 - 4 – Affaires immobilières – Analyse des offres d'achat des étages des 7 et 9 place Du Guesclin

Monsieur le Maire présente les deux offres.

- Une première offre à 80 500 € a été reçue le 28 décembre de Monsieur Marius LEONTE. Son offre fait suite à une visite du bien le 14 décembre dernier. Il dispose des fonds et ne ferait pas de prêt pour l'acquisition du bien. Il indique que si son offre intéresse la Ville, il souhaiterait plus de détails concernant l'électricité, l'eau et les parties communes.
- Une seconde offre à 82 700 € a été reçue le 2 février de Madame Anne ROUAULT. Son offre est soumise à plusieurs clauses suspensives :
 - L'obtention des autorisations pour réaliser 4 logements indépendants ;
 - L'obtention d'un prêt bancaire couvrant l'acquisition du bien et la réalisation des travaux (soit 260 000 €) à un taux maximum de 2,5% ;
 - L'absence de servitude qui affecterait l'occupation des lieux ou son usage.

Monsieur GOUVARY fait remarquer que Madame ROUAULT risque de se désengager au vu des conditions suspensives présentées.

Madame BOTREL ajoute qu'il semble peu probable de pouvoir réaliser 4 logements : l'espace ne semble pas suffisant, il faudrait créer des entrées et des couloirs.

Monsieur KERRIEN confirme que Monsieur LEONTE est toujours acheteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ :
(17 voix POUR, 1 abstention)**

- **PREND ACTE** de la cession des étages sis 7 et 9 place Du Guesclin au profit de Monsieur LEONTE, au prix de 80 500 €, hors frais d'actes notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

07/02/23 - 5 – Affaires financières – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Il commence son exposé en rappelant que la commune de Broons n'a pas l'obligation de présenter un Document d'Orientation Budgétaire.

Il rappelle ce que sont les Restes à Réaliser et les dépenses non individualisées.

Il explique pourquoi le libellé « voirie communale » n'est pas détaillé, la commission « travaux et voirie » devant prioriser les aménagements à réaliser. Il faudra être vigilant au calendrier des travaux afin de ne pas bloquer tous les accès de la Ville.

Il rappelle également que des décisions modificatives peuvent être prises au cours de l'année afin de permettre de nouvelles dépenses non prévues initialement.

Monsieur RAMARE précise que si les travaux de la rue de la Gare ne commencent qu'en 2024, le montant pourrait être destiné à un autre aménagement.

Madame BOTREL demande si tous les travaux de la Salle du Chalet ne pourraient pas être réalisés en même temps. Monsieur KERRIEN répond qu'en les réalisant sur plusieurs années, le budget de la Ville n'est pas grevé et que des enveloppes peuvent ainsi être mobilisées sur d'autres travaux.

Monsieur RODIER indique que faire rapidement les travaux au-dessus de la Poste permettrait de louer le bien. Il ajoute que des travaux sont également à réaliser dans la maison « Verdon » afin de pouvoir reloger des broonnais en urgence en cas de besoin. Des diagnostics électrique et énergétique devront être réalisés en amont.

Madame BOTREL fait remarquer qu'il n'y a pas de ligne concernant l'entretien des terrains de tennis extérieur. Il faudrait a minima les nettoyer avant l'été.

Monsieur RENAULT ajoute que l'antenne départementale des services techniques pourrait être amenée à être délocalisée, mais ne dispose pas d'éléments supplémentaires. Les élus se demandent si la délocalisation se ferait à Broons ou ailleurs.

Monsieur RODIER ajoute qu'il faudrait envoyer un courrier au Département visant à montrer les avantages à conserver l'antenne départementale à Broons, notamment du fait de la proximité avec la RN12.

Monsieur KERRIEN termine en présentant les recettes de fonctionnement et rappelle que la commune a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

07/02/23 - 6 – Affaires financières – Demande de subvention exceptionnelle – APE Louise BRIAND

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN présente la demande de subvention émise par l'APE de l'école Louise BRIAND.

L'APE de l'école Louise BRIAND organisera une randonnée pédestre qui suivra le tracé de la ronde de Cambel au départ du site de la Planchette, le dimanche 2 avril 2023.

L'objectif de cet événement est de récolter des fonds permettant à l'APE d'apporter une aide financière aux différents projets pédagogiques des enseignants.

L'APE demande à la commune de Broons de lui verser une subvention exceptionnelle afin de pouvoir couvrir certains frais de fonctionnement.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'APE de l'école Louise BRIAND.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'APE de l'école Louise Briand.

07/02/23 - 7 – Affaires financières – Demande d'aide au financement d'une classe de découverte pour un élève scolarisé à l'école Eugène Besnard à Plestan

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN présente la demande d'aide de financement émise par l'école Eugène Besnard à Plestan.

L'école Eugène Besnard de Plestan scolarise un enfant broonnais dans le cadre du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Ce dispositif permet la mise en œuvre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'école organise un voyage scolaire à Rennes du 15 au 17 mai 2023 auquel l'enfant participera. Le coût total de ce voyage est de 175,06 € par enfant.

Traditionnellement, le montant des séjours avec nuitées organisés par l'école Eugène Besnard est réparti ainsi :

- Un tiers pris en charge par les parents d'élèves,
- Un tiers pris en charge par l'Amicale des parents,
- Un tiers pris en charge par la commune où réside l'enfant.

L'école sollicite ainsi la commune de Broons pour qu'elle lui octroie une subvention exceptionnelle de 58,35 €.

Cependant, la règle établie par la commune de Broons est la suivante : une subvention de 30 € est attribuée par enfant, pour un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'aide qu'il souhaite allouer.

Monsieur le Maire précise qu'habituellement la commune est sollicitée pour des voyages de classes entières. Ici, il ne s'agit que de permettre à un enfant ; scolarisé dans un dispositif ULIS de partir en classe de découverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 58, 35 € à l'école Eugène Besnard.

07/02/23 - 8 – Affaires périscolaires – Adoption du règlement intérieur des services périscolaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Gwenola BERHAULT, adjointe à la vie scolaire et périscolaire.

Gwenola BERHAULT présente les modifications apportées au règlement des services périscolaires.

Monsieur ROY évoque le cas d'une usagère dont les 3 enfants déjeunent à la cantine et viennent à la garderie et demande si la commune ne pourrait pas mettre en place des tarifs dégressifs à partir du 3^e enfant.

Monsieur KERRIEN précise que des tarifications sont déjà prévues en fonction du quotient familial et que la question pourra de nouveau être abordée lorsque la délibération sur les tarifs sera présentée.

Madame BERHAULT suggère d'ajouter la mention suivante au règlement intérieur : « En cas de déménagement ou de changement d'école en cours d'année, il appartient aux familles de contacter le responsable de l'accueil périscolaire afin de mettre fin à la facturation des services de restaurant scolaire et d'accueil périscolaire à la date souhaitée ».

Il est précisé que ce nouveau règlement sera communiqué aux parents d'élèves après les vacances d'hiver.

Madame BOTREL souhaiterait également ajouter l'interdiction des téléphones portables. Monsieur GOUVARY souhaite ajouter l'interdiction des consoles de jeu à l'article 6.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** le règlement intérieur des services périscolaires avec l'ajout des remarques susvisées.
- **PREND ACTE** de l'application du règlement à la date du 27 février 2023.

07/02/23 - 9 – Affaires périscolaires – Information sur les effectifs de l'école Louise Briand

Monsieur le Maire rappelle les effectifs de l'école Louise Briand :

- Année scolaire 2022-2023 : 161 élèves pour 7 classes, soit une moyenne de 23 enfants par classe.
- Effectifs prévisionnels à la rentrée 2023 : 137 élèves pour 7 classes. (33 CM2 partiront au collège). Soit une moyenne de 19,6 enfants par classe.

Vu la prévision des effectifs, le directeur académique des services de l'Éducation nationale a proposé une suppression de classe à l'école primaire publique Louise Briand à la rentrée 2023.

Monsieur RODIER constate que toutes les ouvertures de classes se font en Ille-et-Vilaine, en périphérie de Rennes, au détriment des zones rurales.

Monsieur RENAULT revient sur le rendez-vous du jeudi 2 février où chaque commune a pu présenter à la Direction académique ses arguments contre la fermeture d'une classe dans son école. Il regrette le format de cet échange, d'autant qu'il estime que cette rencontre se fait après que les décisions aient été prises.

Monsieur RODIER indique qu'il faut tenter d'attirer de nouvelles familles en créant des lotissements et en définissant des critères d'attribution des parcelles permettant de choisir en priorité des familles avec enfants.

07/02/23 – 10 - Questions diverses

- Monsieur ERMEL fait part de sa satisfaction concernant la végétalisation du Cimetière. Le sédum est simple à mettre ou à remettre en place. Monsieur le Maire en profite pour indiquer que Dinan Agglomération organisera, début mars, une formation sur les déchets verts dans les cimetières auprès des communes, que cette formation se déroulera à Broons et qu'elle sera constituée d'une visite du cimetière de la commune afin d'aborder les aménagements et les nouvelles pratiques mis en œuvre.

- Monsieur RENAULT propose de convoquer la commission « communication » le lundi 20 février à 18h30 pour travailler sur le bulletin édité tous les 3 ans et les animations estivales.

- Monsieur RAMARE propose de réunir la Commission « travaux et voirie » le mercredi 15 février à 18h.

- Monsieur RENAULT informe que deux cabinets d'études seront auditionnés le 21 février à partir de 10h30 pour présenter à la commune leurs offres concernant l'étude de faisabilité urbaine et architecturale de l'îlot 1-3 rue de la gare et du parking du Marché aux affaires. Tous les conseillers sont invités à participer.

- Monsieur ROY demande où en est le dossier relatif au recours gracieux demandé par M. BOUILLON. Monsieur RENAULT lui répond que le délai de droit de recours n'est pas encore terminé.

- Les conseillers sont informés que le projet d'appartements dans l'ancienne cidrerie ne se fera pas, la pré-commercialisation ne s'est pas faite, le prix proposé au mètre carré étant trop élevé. Cependant, le bien a été remis sur le marché pendant très peu de temps, un nouveau porteur de projet l'a racheté pour y créer une activité de brocante et de pépinière.

- Les conseillers sont informés de l'acquisition de l'ancien bâtiment appartenant au CER France, situé impasse Jean Miriel, par le groupe Supergel qui a développé sa propre agence d'intérim et une filière immobilière pour loger certains de ses travailleurs.

Certains élus s'inquiètent par rapport au fait que les occupants pourraient être mal logés. Il est nécessaire de s'informer sur la réglementation qui s'applique et doit être mise en place.

Monsieur RODIER s'interroge sur le changement de destination, qui pour lui, est lié au dépôt d'un permis de construire. Il lui est répondu que dans le cas présent, seule une déclaration préalable était nécessaire pour demander ce changement de destination.

Monsieur le Maire s'interroge sur la nature des contrats entre les occupants et le propriétaire.

Un courrier sera envoyé au propriétaire pour disposer de plus d'éléments.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée